



CONSEIL DÉPARTEMENTAL BOUCHES-DU-RHÔNE

DGAS

23 mars : A.G. des professionnels médicaux et médico-sociaux

UNE DÉTERMINATION CLAIREMENT AFFICHÉE !

L'assemblée générale du 23 mars 2012¹ a réuni nombreux les professionnels médicaux exerçant leurs fonctions tant au sein de la DPMISP, qu'au SMP ou au SMAPE. Les échanges se sont déroulés en présentiel et en visio –conférence. Cette réunion attendue par de nombreux professionnels, a été marquée par le constat partagé de l'épuisement des équipes de terrain et une volonté affirmée d'être entendus et reconnus comme personnels incontournables de la lutte contre la propagation de l'épidémie au service des agents et des populations vulnérables.

C'est sur cet aspect que notre assemblée générale a débattu longuement reprenant les arguments de l'été dernier. En effet, pendant les semaines qui ont précédé la mise en place du RIFSEEP, les professionnels médicaux ont défendu une juste revalorisation de leur régime indemnitaire comme une grande majorité des agents de la Collectivité qui l'ont obtenu avant eux.

Le traitement injuste des professionnels médicaux ne passe toujours pas !

Pour rappel, seuls les jeunes professionnels (médico-sociaux) ayant très peu d'ancienneté dans la fonction publique ont pu voir leur régime indemnitaire correctement revalorisé (IFSE). La grande majorité des autres collègues enregistre, soit ZÉRO augmentation, ou moins de 20 € par mois. Il semble, hélas que le traitement réservé par la Collectivité aux professionnels médicaux se calque sur le modèle gouvernemental, le manque de considération étant pour l'un comme pour l'autre le fil conducteur des décisions prises. Or, pour rappel il était pourtant facile de convenir d'une mise à niveau correcte de l'IFSE compte tenu :

1. de l'absence de reliquat de ces professions
2. de l'absence de prime de précarité alors qu'elles exercent leurs missions sur les mêmes territoires que leurs collègues de MDS qui, elles, en bénéficient

Les personnels avaient annoncé leur détermination malgré des décisions défavorables l'été dernier.

C'est pourquoi l'assemblée générale a décidé :

► D'adresser un courrier à Madame la Présidente afin de solliciter une rencontre dans les plus brefs délais centrée sur l'obtention d'une révision de l'ISE pour tous les personnels injustement oubliés de cette revalorisation (cf. courrier joint). L'absence de réponse à ce courrier déterminera les modalités de la suite de notre mobilisation. **D'ores et déjà à retenir la date d'une nouvelle rencontre le 13 avril en assemblée générale spécifique des médicaux à 13h juste avant l'AG globale tenue ce même jour.**



Cette Assemblée générale a également permis :

- ▶ de revenir sur les responsabilités grandissantes des sages-femmes et du nombre d'IVG en net augmentation
- ▶ d'évoquer territoire par territoire les modes d'organisation, les délais de rendez-vous extrêmement longs, la priorisation de la campagne de vaccination au détriment du suivi préventif, mais aussi une augmentation sans précédent de l'activité de la PMI
- ▶ de mettre à jour le besoin crucial de doter tous les centres de PMI de postes de secrétariat dédiés spécifiquement – et non partagés – par création de poste évidemment
- ▶ de mieux appréhender la dégradation des conditions de travail directement liées à la crise sanitaire avec une difficulté à se projeter sur la poursuite des missions, du fait de protocoles plus qu'exigeants mais aussi variables, notamment avec les écoles maternelles
- ▶ L'exercice des fonctions percuté par le caractère catastrophique de certaines situations sociales qui ne peut que s'inviter au sein des rendez-vous médicaux, une paupérisation en forte augmentation accompagnée d'une augmentation des troubles du comportement de certains enfants, des violences conjugales, d'un public en énormes difficultés pour lequel se rajoute la barrière de la langue, des conditions d'exercice et de tenue de toute la partie administrative extrêmement lourde.

L'assemblée générale a également permis de mieux entrevoir la réalité d'exercice au sein du service de médecine préventive

Un épuisement certain est constaté depuis plusieurs semaines et un besoin de renfort évident tant la situation est tendue. Au-delà de ce constat, les collègues sont porteuses d'un message à l'attention de tous les agents, un message bienveillant en période de hausse caractérisée de la contagion dans les différents services du département, hausse expliquée notamment par la contagiosité du nouveau variant, et qui demande une réaffirmation partout des gestes barrière et plus spécifiquement au moment des pauses déjeuner ou pauses café. **Les agents de ce service dont l'activité a explosé sont soumis à de fortes pressions et une demande de renfort est sollicitée, un accès aux congés détente comme le stipule les délibérations de 1974, 1978 et 79, enfin une revalorisation des fonctions de secrétariat en cours d'étude.**

La situation du SMAPE est difficile aussi car il s'agit de poursuivre la mission d'accompagnement des plus de 8 000 assistantes maternelles agréées tout en tenant compte de contraintes actuelles. Si les visites à domicile sont contre-indiquées le travail se poursuit dans des conditions de cohésion d'équipe difficile à réaliser ...

Ces différents constats nous conduisent à nous revoir le 13 avril afin de faire un bilan rapide des démarches entreprises auprès de la collectivité et des réponses apportées

**Retrouvons-nous nombreux mardi 13 avril 2021
à partir de 13h en assemblée générale
à l'hôtel du département salle A 1 123 C**

Des bons verts (autorisations spéciales d'absence) vous seront donnés pour la première partie de la réunion. N'hésitez pas à les solliciter auprès de nous pour l'assemblée générale qui suivra. Nos organisations syndicales ont d'ores et déjà déposé 3 heures d'information syndicale auprès de la DRH.

Ensemble, défendons une juste revalorisation des professions médicales, des conditions de travail efficaces et sécurisantes !